



## **Compte-rendu du CSE Siège des 5 et 6 décembre 2022**

Un nouvel affront de la direction, avec un mensonge de plus, cette fois sur la suppression de Passage des Arts, Pas de Tempo comme cadeau, c'est le vœu du SNJ, et un Coup de froid sur le CSE du Siège par manque de chauffage ! Vos élus n'avaient pas encore reçu les doudounes sans manches ...

### **1/ Passage des Arts, « le nouveau mensonge de la direction »**

Pour lire le communiqué et la résolution,

[Cliquer ici](#)

### **2/ Pas de Tempo comme cadeau**

Pour le dernier Comité social et Economique du Siège de l'année, vos élus SNJ ont lancé un avertissement à la direction : « Pas de Tempo comme cadeau ». Alors que les rois mages de la présidente parachèvent leur tour de France, pour tenter de convaincre les salariés de croire au Père Noël, le Syndicat National des Journalistes prépare la suite. Seule une très forte mobilisation permettra de faire reculer Mme Ernotte pour qui la suppression des éditions nationales de France 3 est non négociable. Les salariés qui vont très justement profiter de ces fêtes de fin d'année devront se mobiliser en masse pour faire échouer ce funeste projet.

Pour lire le préalable du SNJ,

[Cliquer ici](#)

### **3/ Coup de froid sur le CSE du Siège**

France Télévisions se trouve au Sud-Ouest de Paris. Mais vos élus ont eu le sentiment d'être au pôle Nord. En salle du CSE, le thermomètre affichait entre 16 et 18 degrés. Et ce n'était pas l'altitude du 7<sup>ème</sup> étage qui en était la cause ! La tenue adéquate, c'était le manteau, l'écharpe et presque le bonnet. La doudoune sans manches, ce sera pour bientôt. Avec le merveilleux cadeau que France Télévisions s'apprête à faire à chaque salarié pour Noël. Car à France Télévisions, l'hiver sera rude. Evidemment, la sobriété énergétique est une priorité. Mais il semble que l'excès de zèle en la matière de notre chère présidente confine à l'absurde. Faut-il aller aussi loin pour ressembler à Elisabeth Borne, emmitouflée lors des Conseils des ministres. Ou à Bruno Lemaire, adepte du col roulé. Selon nos médecins du travail, l'employeur doit veiller à offrir aux salariés des températures confortables. En résumé, 19 degrés, c'est tolérable,

en dessous cela commence à être compliqué. Entre 16 et 18 degrés, mieux vaut avoir une activité physique, conseille le docteur Chena... Ne vous étonnez pas, si vous croisez dans les couloirs nos célèbres présentateurs en train de faire du jogging ! Au final, la salle du CSE du Siège s'est vidée peu à peu, beaucoup de ses occupants ayant préféré rentrer à la maison. Est-ce un biais pour favoriser le télétravail ? Ce serait pousser le bouchon un peu loin... Même les représentants de la direction dans cette instance semblent désorientés, sans explication complémentaires à nous donner.

Vos élus SNJ ont grelotté pendant deux jours. Mais cela ne les a pas empêchés de publier ce petit communiqué. Histoire de réchauffer un peu les cœurs des salariés.

Pour lire le communiqué « France Télévisions jette un froid parmi les salariés », [Cliquez ici](#)

#### **4/ FTV encore dans les sables mouvants du Dakar**

La Dakar, un voyage en Arabie saoudite pour faire monter la température dans ce CSE du Siège ? De ce point de vue, la direction n'a pas été déçue. Et France Télévisions continue de s'enliser dans les sables mouvants. Si la direction reste plantée dans le désert depuis trop longtemps avec cet événement, vos élus SNJ et ceux des autres organisations syndicales ne sont pas restés les yeux bandés : ils ont une nouvelle fois unanimement condamné le partenariat pour le Dakar entre France Télévisions et ASO (Amaury Sport Organisation) ! Associer FTV à cette course dans cette théocratie autoritaire qui bafoue au quotidien les droits de l'homme et les droits des femmes, est un pur scandale. Pascal Golomer répond qu'en tant que « délégué directeur délégué aux sports en charge de l'éditorial, son métier, c'est de produire au mieux des événements de sports, à aucun moment, on ne met en valeur le régime ». Il ne manquerait plus que ça ? « Rien n'empêche et cela me paraît même souhaitable que les rédactions profitent de cet événement pour expliquer ce qui se passe en Arabie Saoudite » ajoute-il. Une bien timide proposition... En faisant le parallèle avec les JO de Pékin ou la Coupe du monde au Qatar, M.Golomer précise que « personne n'est dupe, personne n'est naïf, et on sait très bien pourquoi ces pays organisent des événements de sports ». Et oui, on appelle cela le « sportswashing » autrement dit, le fait de se refaire une image médiatique via le sport. C'est vieux comme le monde.

Par ailleurs, les pistes du Dakar divergent totalement avec les objectifs affichés par France Télévisions en matière d'environnement. Des véhicules lancés plein gaz dans le désert, cela fait mauvais genre, même si Gilles Silard, directeur de la production des sports se félicite qu'ASO ait introduit une des épreuves pour les véhicules électriques.

L'autre gros écueil, est celui de la sécurité après l'attentat de l'an dernier contre le véhicule d'un concurrent. D'après la direction, le contexte politique n'est plus le même. « L'Arabie Saoudite n'est plus un pays en guerre, l'an dernier, elle était à la tête d'une coalition pour soutenir le régime au Yémen, une trêve a été décidée il y a quelques mois », selon Pascal Golomer. Néanmoins, vos élus SNJ déplorent qu'aucun membre de la direction de la Sécurité de France Télévisions ne soit présent sur place. Il n'est pas responsable de s'en remettre aux services de sécurité saoudiens qui avaient fait de la rétention d'information en 2022 au sujet de l'explosion. Des consignes seront données au départ, pour les 20 salariés de FTV qui seront mobilisés sur cette opération et qui une fois sur place, seront en contact permanent via un groupe Whastapp.

La direction indique que les équipes seront soit en bivouac (un site sécurisé), soit en convoi sécurisé vers un bivouac ! Le directeur délégué aux sports assure que « le dispositif de cette année offre davantage de sécurité ». Unanimement, les mesures de protection des équipes ont semblé insuffisantes aux yeux des élus.

Une résolution a été adoptée à l'unanimité, toutes les organisations syndicales dont le SNJ l'ont approuvée.

Pour lire la résolution,

[Cliquer ici](#)

En revanche, les élus des différentes organisations syndicales n'ont pas été sur la même longueur d'onde à propos de la demande de dérogation horaire de la direction. Avec un effectif réduit, soit une vingtaine de salariés dont 8 journalistes, la limite des 60 heures par semaine sera-t-elle tenue ? D'autant que la charge de travail sera importante avec plusieurs émissions : le Dakar sur France 4, Le Journal du Dakar sur France 3, Bivouac sur France 2, et très probablement des collaborations pour Stade 2. Les équipes vont transiter d'un bivouac à l'autre en bus couchettes (18 nuits dont 10 en statique). La direction a expliqué que les départs se feront tous sur la base du volontariat et que la vaccination contre le COVID (3 injections) est imposée par l'organisateur. Une prime de 1000 euros, et 4 jours de récupération seront accordés à chaque salarié. Vos élus SNJ ont souligné la faible présence de femmes, trois seulement, ce qui serait en partie dû selon la direction « aux conditions de travail particulièrement éprouvantes ». En cas de montée d'une neuvième vague de Covid, aucune équipe de secours n'est prévue pour remplacer au pied levé d'éventuels malades.

La demande de dérogation horaire n'a pas été validée par les élus, les représentants CGT sont sortis de la salle, ne prenant pas part au vote. Le SNJ s'est abstenu.

### **5/ Déjà des formations Tempo ? Désir de la direction ou réalité ?**

La direction a-t-elle tendance à prendre ses désirs pour des réalités? Cela ne serait pas une surprise. Alors que le projet de régionalisation low-cost Tempo (avec suppression des éditions nationales de France 3) n'a pas été soumis à l'avis des différentes instances, des formations sont déjà prévues en 2023. Des sessions pour « accompagner les journalistes et les techniciens » dans ce grand chambardement. Il en est de même pour le projet de grand déménagement des sites du siège appelé Campus. Les formations doivent alors permettre « d'accompagner les collectifs de travail ». Vos élus SNJ ont d'emblée mis les pieds dans le plat en soulignant le risque de « délit d'entrave ». La direction a répondu qu'il s'agissait d'anticiper tout en précisant qu'il n'y avait ni descriptif ni budget liés pour l'instant à ces formations.

Une bonne nouvelle tout de même, le budget du Plan de développement des compétences 2023 sera de 3 420 000 Euros, versus 3 100 000 en 2022, selon la Commission Emploi et Formation Professionnelle du CSE du Siège. Pas de baisse de l'enveloppe donc alors que l'entreprise ne disposera plus du financement du budget « transformation » négocié dans le cadre de la Rupture Conventionnelle Collective (RCC). Le nombre de stagiaires devrait être de 5477.

Pour information, chaque salarié a droit à au moins une action de formation non obligatoire tous les six ans. La direction établit un indicateur des non formés à 3 ans qui selon elle, ne laisse apparaître aucune discrimination.

Pour le secteur de l'information, de nombreuses formations seront disponibles, du type « techniques d'interview en plateau », « rédiger et enregistrer un commentaire dans un reportage », « perfectionnement de la présentation des JT », « journalisme de solutions ». Sans oublier les formations en langues étrangères. L'une des priorités pour 2023, c'est 420 h de formation, un budget de 15 000 euros pour apprendre à mieux « traiter l'information sur les enjeux climatiques et la biodiversité ». Un stage très demandé.

Malheureusement, il est encore difficile pour nombre de salariés de s'y retrouver dans le dédale des démarches administratives pour demander une formation. La direction précise qu'une sélection de 300 formations (non exhaustive) est disponible sur l'intranet, via la rubrique Université FTV. Une application « tous.learn » permet d'accéder à des modules vidéo

d'apprentissage sur le numérique. Et à partir du 9 janvier, un nouveau portail devrait permettre de mieux suivre les souhaits des salariés en matière de formation. La règle est de les exprimer au manager n+1 et de demander une inscription à son ou sa RH de proximité.

Trop de souhaits exprimés dans les entretiens annuels restent lettre morte. D'où cette préconisation de la commission afin que « les managers soient plus impliqués et suivent de plus près les demandes relayées par les salariés ». Jusqu'à donner des explications sur d'éventuels refus.

## **6/ Point handicap**

**Quelques données** : FTV Groupe compte 553 travailleurs Handicapés (TH) dont 238 au Siège. Il y a autant de femmes que d'hommes, 59% des TH au Siège sont des cadres. Les jeunes ne se déclarent pas, surtout les jeunes femmes. La direction donne donc la priorité au TH alternants dans le processus de recrutement. Il y a eu 55 embauches de TH sur 3 ans, dont 10% d'alternants.

97% des TH à FTV sont en CDI et la moyenne d'ancienneté est de 22 ans. Dans les années qui viennent, il pourrait y avoir moins de TH du fait de la pyramide des âges à FTV. 54 TH peuvent partir à la retraite dans les prochaines années au Siège.

Un questionnaire handicap a été envoyé à tous les salariés, la direction regrette de n'avoir reçu qu'une centaine de réponses. Les résultats seront connus mi-janvier. Les élus ont proposé de prolonger la période de réponse à ce questionnaire.

La direction reconnaît qu'elle a un souci de communication dans l'entreprise sur ce sujet. Il faut dire que pour trouver les infos sur le handicap (sur l'intranet), il faut taper mon entreprise, engagements, puis diversité. On pourrait faire plus simple ont souligné les élus. Par ailleurs, un courrier pourrait être envoyé aux TH afin qu'ils connaissent leur binôme handicap dans l'entreprise, certains ignorent l'existence de ce binôme qui peut les aider en cas de problème.

Une adresse mail a été créée pour saisir la RH lorsqu'il y a une situation problématique avec un salarié en situation de handicap : [handicap@francetv.fr](mailto:handicap@francetv.fr)

La direction affirme faire le maximum pour maintenir les gens dans l'emploi avec un budget de 420 000 euros par an. « Quand il y a une prescription médicale, un accord, nous appliquons les recommandations de la médecine du travail ».

Proposition des élus : inclure l'intégration des TH dans les objectifs de la part variable des managers. Car beaucoup de managers n'ont pas envie de faire l'effort de faire travailler un TH par peur de ne pas atteindre les objectifs de performance. La direction souligne que cela s'est déjà fait, et n'exclut pas de réintégrer cet objectif dans la part variable en 2023.

Les élus ont souligné que certains salariés souffrent de handicaps liés à leur métier, par exemple les JRI et les preneurs de son. Et le phénomène s'amplifie. Peu de moyens sont mis œuvre pour l'enrayer. Le SNJ demande que les JRI en restriction puissent travailler sur d'autres postes, au moins pendant quelques temps.

Autre phénomène qui grandit et que la direction reconnaît ne pas avoir vu venir : les burnouts. En particulier dans l'encadrement, et qui persistent souvent après un arrêt maladie. Elle souligne que la dépression fait partie des handicaps. Mais si elle reconnaît avoir sa part de responsabilité, elle estime que c'est un phénomène complexe, avec de multiples causes, professionnelles et personnelles.

Les élus ont demandé à la direction d'être particulièrement attentive à ce sujet. Et aux conditions de travail qui génèrent ces burnouts.

### **7/ Un nouvel élu SNJ à la commission économique**

Notre suppléant au CSE du Siège, Antoine Chuzeville, a été élu à la quasi-unanimité à la Commission économique. Il remplace un élu CFDT parti vers d'autres horizons.

Le SNJ compte désormais deux élus à cette commission, Antoine Chuzeville donc et Serge Cimino.

Arlette Loubeau, de Force Ouvrière a été élue au poste de Rapporteuse de cette même Commission économique.

L'année 2023 sera placée sous le signe du combat contre Tempo.

Vos représentants SNJ au CSE du siège vous souhaitent de bonnes vacances.  
Excellentes fêtes de fin d'année.

Et à très bientôt,

Paris, le 12 décembre 2022